

Atelier citoyen du 06 novembre 2021

Les terres de la ferme de Sarliève de la propriété à l'usage

Animé par Alain Gueringer

1.Introduction

La nouvelle association du roseau organisatrice de l'évènement a été présentée par sa présidente.

Les 2 dernière actualités marquantes de la Ferme de Sarliève sont la création de la coopérative et le démarrage de l'activité ainsi que la prise de bail au 12 novembre

Alain est chercheur, éleveur et administrateur TdL.

2.Vocabulaire

Foncier : relatif à la propriété ou plus précisément à un modèle d'appropriation et aux droits liés à un espace.

Propriété : rapport aux autres à propos de l'espace. En propre par opposition à ce qui est commun.

Dans la culture française, c'est un droit inviolable sacré, inscrit dans la constitution préservé et protégé construit autour de la notion de la propriété privée, propriété individuelle privée.

À la révolution, la notion de **propriétaire** dans le droit a rassemblé un ensemble de droits sur un espace. Auparavant, il y avaient des faisceaux, bouquets de droits partagés de manière un peu compliquée entre les seigneurs et les autres usagers.

Usage : son droit est inclus dans le droit du propriétaire. Dans le code rural, rien ne définit « l'exploitant agricole ». Seule l'activité agricole est définie.

Rem : En auvergne pour environ 20 000 exploitations on a 400 000 propriétaires avec majoritairement un statut de fermage

3.Histoire du lieu

C'est une donation vente entre une indivision propriétaire et le mouvement TdL qui permet de mener une activité agricole dans le cadre de la FdS.

L'indivision est composée de frères et sœurs (5 personnes sur 250 hectares sur la plaine de Sarliève)

Les modalités d'exploitation étaient jusqu'à aujourd'hui sur un fermage (location).

Cette surface détenue par une seule indivision est importante surtout si on la met en perspective de la surface moyenne des propriétés dans l'agriculture qui est de 3,5 Ha.

L'histoire est liée à l'assèchement du lac mené par une société dans plusieurs régions de France dont la plaine (en 1599 un édit lance de grands chantiers d'assèchement dans un objectif sanitaire et d'augmentation de production agricole).

Lié à ce programme en 1607 des droits ont été accordés aux assécheurs dont notamment celui de devenir propriétaire.

Cette société s'est constituée autour d'un hollandais qui s'est associé à des banquiers et des tapissiers. On trouve ensuite une personne d'origine allemande qui a mené l'essentiel des opérations sur l'assèchement de Sarliève. Au délitement de la société, cette personne est devenue l'acteur principal sur la plaine et seul propriétaire de la plaine au début. La propriété a été maintenue par cette famille.

On trouve ensuite traces de multiples cessions au XIXème, particulièrement autour du château de Sarliève. Un banquier achète notamment et se lance dans la garance pour faire ensuite faillite.

La vente aux enchères qui s'en suit en 1845 pour 6 lots (125 Ha) entraîne leur transfert de propriété en totalité à un autre banquier qui se lancera dans la production betterave pour l'abandonner plus tard, victime de l'évolution du marché du sucre.

En 1890, le comte de Ribens rachète 3 gros domaines et reconstitue une grosse propriété. Ce comte étant en lien direct avec la famille propriétaire actuelle explique la situation actuelle.

Les constantes sur cette espaces sont :

- propriété liée à la noblesse et aux milieux d'affaires proche du pouvoir.
- mise en valeur à des fins industrielles (garance => armée ; betterave => industrie sucrière ; céréales et oléagineux => agroindustrie et export)
- nombreux litiges sur le piquetage et le type d'agriculture.

4.Comment le projet de la Ferme se situe en rupture

Virage radical sur 3 axes :

- La formule de propriété choisie qui va vers du commun
- L'activité d'agriculture paysanne en bio dans une optique d'alimentation locale de qualité et de développement de la biodiversité
- Portage des activités dans un modèle coopératif.